

CHARTRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les Utilisateurs

- Respectent les horaires & les créneaux attribués
- Remettent aux agents d'accueil les diplômes d'état des entraîneurs
- S'assurent que l'entraîneur sportif accueille les participants à chaque début de séance & quitte le site après le départ de tous les participants

Les Agents

- Font respecter le règlement avec amabilité & professionnalisme
- Sont clairement identifiables & apportent des réponses précises aux questions des utilisateurs
- Assurent des missions d'accueil & de maintenance de l'équipement

La Ville & La Mairie Du 4ème

- Informent le public avec précision sur la vie de l'équipement (fermetures exceptionnelles...)
- Assurent la tenue régulière de la commission d'attribution des créneaux sportifs
- Sont garantes de la bonne observation de la présente charte

“
**amabilité,
courtoisie,
respect.
Agissons
ensemble !**
”

DU 4^{ème}
ARR.

mairie | quatre | paris
www.mairie4.paris.fr